



APPEL A PROJET

Projet collectif 2021 : Professionnel éducatif : redonner du sens pour mieux accompagner

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME) , foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures,

785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte :

1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises**

compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





2. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

L'ADAPEI 80 est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1964. Elle œuvre en faveur du respect des droits et devoirs de la personne en situation de handicap mental. Pour l'association, « chaque personne accueillie dans les Établissements et les Services gérés par l'Association est une personne singulière et, a donc droit à un projet individualisé, véritable réponse pluridisciplinaire aux besoins exprimés. ».

Organisée autour de 4 types d'établissements (enseignement et éducation spécialisée, activités professionnelles, accueil spécialisé et médicalisé, et habitat), l'ADAPEI 80 est composée de 860 salariés et 300 bénévoles, accompagnant près de 1700 personnes en situation de handicap (enfants comme adultes).

Le projet associatif est le véritable moteur de l'association. Il permet les échanges, le débat, les décisions et les actions.

Cependant, lors d'une altercation entre collègues du foyer hébergement de Cagny, certaines difficultés internes ont été mises en lumière. En effet, malgré des tentatives de médiations, des conflits interpersonnels ont provoqué une session persistante au sein des équipes éducatives. Force est de constater que la conséquence directe de ces mésententes est une dégradation, bien qu'involontaire, de la qualité d'accompagnement des résidents.

A ces tensions, s'ajoutent un changement du public accueilli, un rajeunissement auquel certains collaborateurs ne se sont pas encore habitués. L'accompagnement qui était auparavant mieux réfléchi, mieux anticipé laisse aujourd'hui place à un accompagnement dicté par l'urgence et non programmé.

Dans ce contexte délicat, comment remettre le résident au cœur de l'action ? Comment redonner du sens à son métier tout en retrouvant la cohésion avec le reste de l'équipe ?

Soucieux de retrouver une qualité de prise en charge optimale, et une harmonie au sein de l'équipe éducative, la direction de l'association souhaite aujourd'hui proposer un parcours de formation ponctué d'items qui certes indépendants, restent complémentaires.

L'Opco santé soutient l'association en portant aujourd'hui le présent appel à projet.

3. Les objectifs et modalités pédagogiques :

Objectifs opérationnels :

L'objectif premier du parcours est de remettre le résident au cœur de son action, le tout en cohésion avec le reste de l'équipe. De ce fait, à l'issue du parcours, le participant devra être en mesure de :

1. Mieux comprendre l'évolution du résident et l'appréhender dans une



approche plus systémique

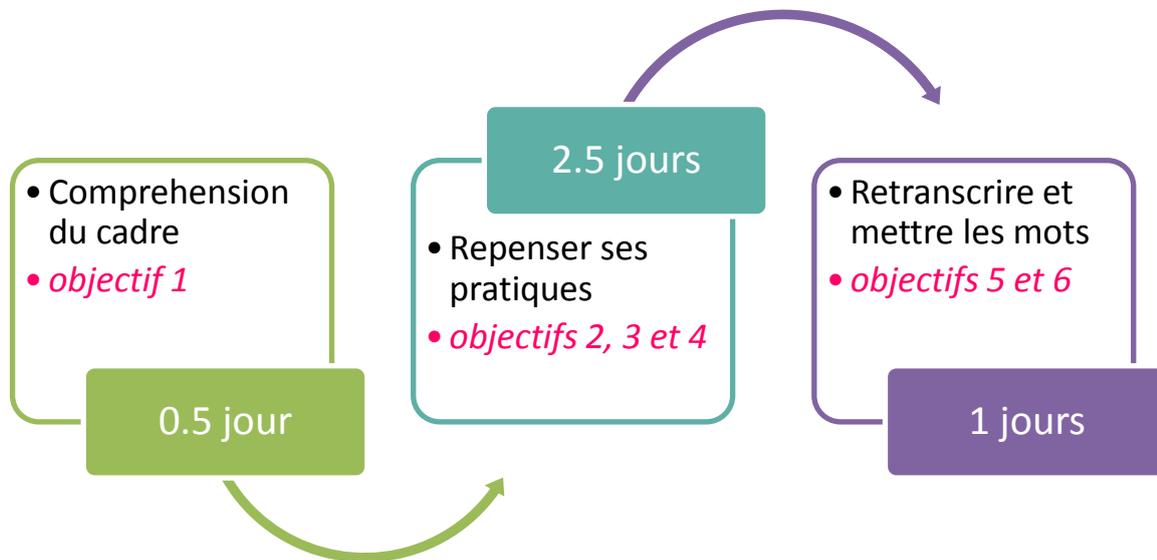
2. Repenser ses pratiques: comment planifier ses tâches et ses activités en intégrant l'urgence et l'imprévu
3. Identifier son rôle et l'impact des animations : Comment les organiser, fédérer les collègues et les résidents, les planifier et savoir rendre compte.
4. Pratiquer une écoute réelle et savoir transformer les propos pour en faire des axes d'accompagnement.
5. Savoir formaliser les entretiens des résidents et les projets individuels.
6. Mettre en place une dynamique pour la réécriture du projet d'établissement.

Le public concerné :

Les équipes éducatives du foyer hébergement et du foyer appartement. Soit 10 participants

Méthodes pédagogiques :

OPCO Santé insiste sur l'importance d'alternance d'exercices théoriques et pratiques. **La mise en place d'un parcours est attendue, auquel les participants pourront s'inscrire, si besoin, à la carte :**



A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent. Les méthodes pédagogiques devront être adaptées au public visé.

4. Modalités d'évaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO SANTÉ participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage).

Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par OPCO SANTÉ.

Evaluation des acquis :

OPCO Santé attend également qu'une évaluation des acquis des stagiaires soient mise en place.

Evaluation des compétences :

Enfin, nous souhaitons qu'une évaluation à un an soit mise en place afin d'évaluer le degré de mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accompagnement et les réussites et difficultés rencontrées.



5. Les conditions de réalisation

Durée :

La formation devra être proposée en demi-journée, soit un parcours de 8 demi-journées.

Nous précisons que l'organisme de formation pourra être force de proposition quant à cette durée.

Nombre de participants :

10 participants

Lieu de réalisation :

Dans les locaux de l'association (Amiens, Cagny ou Boves)

Planification

Le présent parcours est attendu pour un déroulé, en présentiel, sur 2021

Logistique

OPCO SANTÉ Hauts de France assure la diffusion de l'information sur les actions collectives en mettant en ligne sur le site internet [www.OPCO Santé.fr](http://www.OPCO_Santé.fr) un descriptif présentant l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'année.

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause), la réservation des lieux, est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à OPCO SANTÉ sur présentation des justificatifs (20 € maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO SANTÉ)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)



Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

6. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels issus de différentes institutions
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise des politiques publiques dans les secteurs sanitaire, social et principalement médico-social.

Nous rappelons que les CVs des intervenants doivent impérativement être validé par OPCO Santé

7. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiés au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratifs (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

8. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : (un retour papier **et** numérique) avant le **21/12/2020**

Choix de l'organisme prestataire : **26/01/2020**

Réunion de cadrage : **04/02/2020 après midi**



9. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.

Le dossier complet doit être transmis :
En support papier (1 exemplaire non relié) à :

OPCO Santé HAUTS DE FRANCE – Pôle ingénierie de formation
Chloe DEMEYERE
6 place Pierre Mendès France
59043 LILLE Cedex

ET en support informatique par messagerie à :
Chloe.demeyere@opco-santé.fr

(Conditions cumulatives)
Pour tout complément, vous pouvez contacter :
Chloe DEMEYERE
07.76.74.23.97

Référence du dossier à rappeler svp :
PC21/CD/A80